



# **Conseil Communautaire**

**7 novembre 2024**

**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : ..... 42

Conseillers présents : ..... 29

Pouvoir(s) : ..... 8

Votants : ..... 37

**Conseillers titulaires présents :**

**Artenay :** DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

**Boulay-les-Barres :** GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

**Bucy-Saint-Liphard :** REIG Denis

**Cercottes :** DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial (à partir de la délibération n°C2024\_103)

**Chevilly :** JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, PELLETIER Claude, JOVENIAUX Nadine

**Gémigny :** CAILLARD Joël

**Gidy :** BERNABEU Jean-Paul, PERDEREAU Benoît, BUISSON Annick

**Huêtre :** BRACQUEMOND Thierry

**Patay :** VOISIN Patrice, GUISET Eric

**Rouvray-Sainte-Croix :** BEUCHERIE Elodie

**Saint Péray la Colombe :** PELE Denis (à partir de la délibération n°C2024\_100)

**Sougy :** DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

**Tournoisis :** BATAILLE Muriel

**Villeneuve-sur-Conie :** CISSE Sylvie

**Villamblain :** CLAVEAU Thierry

**Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :**

**Coinces :** MASSON Marie-Christine suppléante de PAILLET Alban

**La Chapelle-Onzerain :** RICHER Dominique suppléant de CHASSINE-TOURNE Aline

**Ruan :** DURAND Arnaud suppléant de LEGRAND Anne-Elodie

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

**Artenay :** JACQUET David donne pouvoir à DAUDIN René

**Bricy :** PERDEREAU Louis-Robert donne pouvoir à GUILLON Bertrand

**Chevilly :** SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert, LEGRAND Catherine donne pouvoir à JOVENIAUX Nadine

**Gidy :** MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

**Saint Sigismond :** BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à LEGRAND Fabienne

**Trinay :** SOUCHET Christophe donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

**Patay :** PINET Odile donne pouvoir à VOISIN Patrice

**Conseillers excusés :**

**Bucy-le-Roi :** GREFFIN Gervais

**Lion-en-Beauce :** MOREAU Damien

**Patay :** LAURENT Sophie, BRETON Julien

**Conseillers absents :**

**Cercottes :** EDRU Pascal

**Secrétaire de séance :** Fabienne LEGRAND

Monsieur le Président fait part de son émotion. Il y a un an, le Conseil Communautaire s'était réuni à Bucy-Saint-Liphard. Yves Pinsard était là. Depuis, il a démissionné et Denis Reig l'a remplacé.

Denis Reig souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires à Bucy-Saint-Liphard, commune rurale qui jouxte la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. 800 hectares sont agricoles et 300 hectares occupés par la forêt. Monsieur Reig explique avoir trouvé dans les archives de la Mairie que la commune comptait 240 habitants en 1846. La population est la même actuellement. Monsieur Reig donne ensuite des indications sur la scolarisation des enfants habitant Bucy-Saint-Liphard. Il termine par la liste des commerces et entreprises présentes sur la commune. Il souligne notamment l'aide économique apportée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au coiffeur.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président indique ensuite que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a reçu un message de la part de l'EPFLi le mercredi 6 novembre 2024 au sujet du point n°4 relatif à la délégation du droit de préemption sur la commune de Patay. L'EPFLi qui avait demandé une délibération de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est revenu sur son analyse. Ce projet de délibération n'est plus nécessaire. Il est donc retiré de l'ordre du jour.

### **1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2024**

Il est proposé de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Le projet de PV a été annexé à l'envoi de la convocation.

**Il est proposé au Conseil communautaire de :**

- valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Monsieur le Président explique qu'une erreur a été constatée sur le PV qui a été adressé le 30 octobre avec la note de synthèse. Il propose de reporter le vote du PV de la séance du 26 septembre à la prochaine séance.

### **2/ Désignation d'un secrétaire de séance**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Conformément aux articles L5211-3 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers communautaires ainsi qu'un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- désigner Fabienne LEGRAND en tant que secrétaire de séance et,
- désigner Madame Francine MORONVALLE en tant que secrétaire auxiliaire,
- Autoriser Monsieur le Président ou le vice-président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **3/ Intervention EPFLi sur la commune de Boulay les Barres – avis favorable de la CCBL**

**Rapporteur :** Hubert JOLLIET

Par courrier en date du 4 octobre 2024, la commune de Boulay-les-Barres a informé la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qu'elle envisageait d'établir une convention de portage avec l'EPFLi concernant un bien immobilier comprenant une maison d'habitation et une dépendance. L'objectif de cette

convention est d'assurer la maîtrise publique de ce bien cadastré section ZO 0059 d'une superficie de 774 m<sup>2</sup>, afin de lutter contre la vacance.  
Le règlement de l'EPFLi prévoit que l'intercommunalité doit émettre un avis sur l'opération envisagée par ses communes membres.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les échanges entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la commune de Boulay-les-Barres et l'EPFLi,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- Emettre un avis favorable concernant cette intervention de l'EPFLi sur le territoire de la commune de Boulay-les-Barres,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Monsieur Guillon donne des précisions sur le contexte de cette demande et notamment la difficulté de disposer d'informations sur les héritiers.

Monsieur le Président explique avoir également fait appel à l'EPLi concernant Chantopac. Après plusieurs longs mois de procédure, la vente a été signée le 27 septembre. Il revient ensuite sur les trois fonds friches sollicités et ce combat qui a mobilisé les élus de Patay puis ceux de la Communauté de Communes. Il remercie les services et principalement Caroline DELEGLISE pour son action sur ce dossier. Il relève également que ce dossier faisait l'objet d'une fiche action dite PVD.

## **5/ Attributions de compensation 2024**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Par délibération n°C2018\_48 en date du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire fixait le montant des attributions de compensation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En l'absence de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie depuis cette date, le montant des attributions de compensation est inchangé.

Toutefois, par convention validée par délibération n°C2022\_108 en date du 15 décembre 2022, les élus communautaires ont décidé que le coût des actes instruits par le SADSI serait déduit du montant de ces attributions de compensation.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les termes de la délibération n°C2018\_48 du 27 septembre 2018 d'une part et de la délibération n°C2022\_108 du 15 décembre 2022 d'autre part,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- Dire que le coût des actes instruits par le SADSI sera déduit du montant des attributions de compensation comme le prévoient les termes de la convention de service commun validée par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022,
- Fixer les montants des attributions de compensation pour l'année 2024 comme suit :

2024									
	Attributions Compensation (C2018-17)	Eaux pluviales urbaines	GEMAPI	Contributions SDIS	Charges transférées	Attributions de compensation à cpter 2019	Nombre actes eq PC	SADSI 2023	AC Versées / Appelées 2024
ARTENAY	885 306 €	21 127 €	873 €	55 680 €	77 680 €	807 626 €	49,00	8 820 €	798 806 €
BOULAY-LES-BARRES	-3 310 €	- €	- €	28 980 €	28 980 €	-32 290 €	23,40	4 212 €	-36 502 €
BRICY	-4 366 €	- €	- €	17 100 €	17 100 €	-21 466 €	23,00	4 140 €	-25 606 €
BUCY-LE-ROI	35 896 €	- €	70 €	5 220 €	5 290 €	30 606 €	6,20	1 116 €	29 490 €
BUCY-SAINT-LIPHARD	33 961 €	- €	- €	6 030 €	6 030 €	27 931 €	5,40	972 €	26 959 €
CERCOTTES	167 357 €	12 674 €	6 324 €	43 320 €	62 318 €	105 039 €	75,40	13 572 €	91 467 €
CHAPELLE-ONZERAIN (La)	-310 €	- €	- €	3 750 €	3 750 €	-4 060 €	0,20	36 €	-4 096 €
CHEVILLY	433 879 €	12 674 €	436 €	82 410 €	95 520 €	338 359 €	63,30	11 394 €	326 965 €
COINCES	-1 517 €	- €	- €	17 730 €	17 730 €	-19 247 €	18,60	3 348 €	-22 595 €
GEMIGNY	1 219 €	- €	- €	6 450 €	6 450 €	-5 231 €	4,60	828 €	-6 059 €
GIDY	1 351 749 €	21 127 €	6 325 €	57 600 €	85 052 €	1 266 697 €	119,10	21 438 €	1 245 259 €
HUETRE	-3 368 €	- €	- €	8 400 €	8 400 €	-11 768 €	12,60	2 268 €	-14 036 €
LION-EN-BEAUCE	-160 €	- €	- €	4 320 €	4 320 €	-4 480 €	5,40	972 €	-5 452 €
PATAY	153 797 €	21 692 €	- €	65 220 €	86 912 €	66 885 €	70,60	12 708 €	54 177 €
ROUVRAY-SAINTE-CROIX	-2 707 €	- €	- €	4 350 €	4 350 €	-7 057 €	5,40	972 €	-8 029 €
RUAN	4 665 €	- €	115 €	6 210 €	6 325 €	-1 660 €	9,50	1 710 €	-3 370 €
SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE	13 579 €	5 702 €	- €	22 680 €	28 382 €	-14 803 €	27,30	4 914 €	-19 717 €
SAINT-SIGISMOND	649 €	- €	- €	8 280 €	8 280 €	-7 631 €	9,80	1 764 €	-9 395 €
SOUGY	45 652 €	6 336 €	- €	25 920 €	32 256 €	13 396 €	41,10	7 398 €	5 998 €
TOURNOISIS	87 991 €	- €	- €	12 480 €	12 480 €	75 511 €	16,60	2 988 €	72 523 €
TRINAY	30 186 €	- €	449 €	7 050 €	7 499 €	22 687 €	4,60	828 €	21 859 €
VILLAMBLAIN	13 711 €	- €	- €	8 730 €	8 730 €	4 981 €	11,60	2 088 €	2 893 €
VILLENEUVE-SUR-CONIE	9 406 €	- €	- €	6 600 €	6 600 €	2 806 €	5,40	972 €	1 834 €

- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer tout document afférant à ce dossier.

Monsieur le Président revient sur le principe de facturation des actes élaborés par le SADSI validé dans la convention qui avait été présentée en Conseil Communautaire en fin d'année 2022. Il attire l'attention des élus sur la vigilance qui doit être renforcée lors du dépôt des pièces. En effet, il constate de nombreux refus qui font « compter le compteur ».

Madame Bataille souligne que certains habitants refusent d'entendre que les dossiers ne sont pas conformes et déposent directement en ligne. Elle se demande s'il ne convient pas de communiquer sur le coût de cette instruction pour les communes.

Monsieur Jolliet aborde le sujet des constructions réalisées sans permis et de la difficulté à faire appliquer la loi. Monsieur le Président partage ces difficultés et cette indécence de certains habitants qui ne respectent pas les autorisations données. Monsieur David explique faire face à des contestations de certains riverains sans savoir comment contrôler. Madame Bataille rappelle qu'il existait auparavant un service de police de l'urbanisme. Madame Beucherie souligne la méconnaissance des habitants. Monsieur le Président note la difficulté de lire un PLU.

Monsieur Pelé arrive à 19h01 avant que le vote ait lieu.

Madame Bataille rappelle certains refus d'habitants de venir faire un point avec sa secrétaire de mairie avant le dépôt officiel. Il ne s'agit pas d'un problème de compétence des équipes administratives. Monsieur Guillon fait part d'une difficulté singulière sur sa commune dès lors qu'un dossier déclaré complet par le SADSI avant de recevoir une demande de pièces complémentaires.

Monsieur Jolliet demande ensuite des explications sur le niveau des contributions et des attributions de compensation.

## **6/ Approbation convention avec Cofiroute – transfert des effluents entre Sougy et Chevilly**

**Rapporteur :** Fabienne LEGRAND

La réalisation de la conduite de transfert des effluents entre Sougy et Chevilly passe sous l'autoroute. Ainsi une convention a été élaborée pour encadrer notamment l'autorisation d'occupation du domaine public autoroutier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- Autoriser Monsieur le Président à signer cette convention,
- Autoriser Monsieur le Président ou le vice-président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **7/ Vente d'eau au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Huisseau Gémigny**

**Rapporteur :** Fabienne LEGRAND

Parmi les missions qui sont les siennes en matière d'eau potable, il est apparu que les communes de Saint Sigismond et Gémigny étaient alimentées par le forage situé sur la commune de Saint Pérary la Colombe. Cette vente d'eau faisait l'objet d'une convention datant de 1960.

Compte tenu de son caractère obsolète, il a été proposé au SMAEP Huisseau Gémigny de rédiger une nouvelle convention.

Cependant, aucun tarif n'a été adopté lors de la séance des Conseils Communautaires du 14 décembre 2023 et 25 janvier 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention de Joël Caillard) de :**

- arrêter le prix de vente d'eau sur les tarifs adoptés sur le territoire de la commune de Saint Pérary la Colombe,
- autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer ladite convention avec le SMAEP

Monsieur Caillard explique des difficultés concernant la qualité de l'eau liée aux CVM et distribuée dans les fermes isolées. Il souligne que les purges ne sont pas automatiques. Madame Legrand précise qu'il ne s'agit pas d'un problème de la qualité de l'eau fournie par le forage de Saint Pérary la Colombe mais l'impact des canalisations vieillissantes. Monsieur Caillard indique que le syndicat a engagé une réflexion sur le changement de ces canalisations.

## **8/ Modification du règlement d'aides économiques**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

La Région Centre-Val de Loire a modifié le règlement du Fonds Partenarial d'Économie de proximité modifiant les délais de dépôts de dossiers pour la création.

La modification des dispositions portant sur les professionnels de santé est également ajoutée.

Après avis favorable de la commission économie réunie le 29 octobre 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 30 Voix Pour et 7 Voix Contre ((Patrice VOISIN, Hubert JOLLIET, Marc SEVIN qui a donné pouvoir à Hubert JOLLIET, Claude PELLETIER, Eric GUISET, Nadine JOVENIAUX, Catherine LEGRAND qui a donné pouvoir à Nadine JOVENIAUX.**

- Approuver les dispositions du nouveau règlement d'aides économiques,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Jolliet regrette cette modification du règlement qui n'avait pas prévu initialement d'aider les professionnels de santé. Il considère que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine devrait se focaliser sur les aides économiques apportées aux entreprises et artisans que le manager de commerce fait travailler. Il considère les aides médicales comme discutables car elles favorisent la concurrence entre territoire. Il regrette que la garantie de rester 5 ans sur le territoire soit purement formelle et qu'elle ne soit jamais mise en application. Dans ces conditions, il indique qu'il votera contre cette délibération.

Monsieur Voisin complète en indiquant qu'un kiné va arriver à rentabiliser sa patientèle. Concernant le demandeur, il explique avoir rencontré il y a quelques mois ce praticien. Il fait part d'un désaccord avec l'équipe de Patay et l'impression que ce praticien voulait aller au plus offrant.

Monsieur le Président donne des précisions sur la volonté d'encadrer les aides et les difficultés de la commission qui souhaite éviter les chasseurs de primes. Monsieur Voisin indique que des aides en nature peuvent être apportées par les communes.

Monsieur Lorcet explicite l'esprit de la modification du règlement.

Monsieur Perdereau dit qu'il est également possible de ne rien donner aux praticiens.

## **9/ Attribution d'une aide économique**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Centre-Val de Loire. Le règlement d'aides aux entreprises confie l'octroi des aides de moins de 5000 euros aux EPCI. Les aides supérieures à ce montant sont accordées par la Région Centre-Val de Loire. Une entreprise du territoire a contacté la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour bénéficier d'une aide.

M. DEVOY, Kinésithérapeute, a sollicité une aide pour l'installation de son cabinet de kinésithérapie sur la commune de Gidy.

Les dépenses éligibles concernent l'ameublement pour l'accueil des patients et le matériel nécessaire à l'activité (table de massage, presse, onde de choc, ordinateur) pour un montant de 17 127,18 €

La commission économie, réunie le 29 octobre a émis un avis favorable pour une aide de 5 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 26 Voix Pour, 6 Voix Contre (Patrice VOISIN, Hubert JOLLIET, Marc SEVIN qui a donné pouvoir à Hubert JOLLIET, Martial SAVOURE-LEJEUNE, Claude PELLETIER, Eric GUISET et 5 Abstentions (Joël CAILLARD, Elodie BEUCHERIE, Nadine JOVENIAUX, Catherine LEGRAND qui a donné pouvoir à Nadine JOVENIAUX, Denis PELE.**

- Accorder une aide de 5000 € à Monsieur DEVOY,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toutes mesures relatives à ce dossier.

Monsieur Jolliet propose que la commune de Gidy apporte une aide complémentaire dès lors que la délibération portant sur les attributions de compensation a démontré que la commune de Gidy disposait de moyens financiers importants. Il rappelle que la maison de santé de Chevilly a été financée sur les seuls fonds de Chevilly et que les derniers médecins installés n'ont pas reçu d'aides financières. Monsieur le Président rappelle à Monsieur Jolliet qu'il siège en tant que vice-président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et qu'il ne peut avoir qu'une vision communale. Monsieur Jolliet regrette cette remarque dès lors qu'il ne peut y avoir aucun doute sur sa solidarité à l'égard de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

## **10/ Inventaire des zones d'activités économiques**

**Rapporteur :** Thierry BRACQUEMOND

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine doit réaliser un inventaire des zones d'activités économiques. Une consultation des occupants et des propriétaires doit être effectuée.

Cette consultation aura lieu du 15 novembre au 15 décembre 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- Prendre acte que cette consultation se tiendra du 15 novembre au 15 décembre 2024,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à prendre toutes mesures relatives à ce dossier.

## **11/ Affaires diverses**

Madame Legrand présente, en l'absence d'Isabelle BOISSIERE, les actualités liées aux affaires sociales. Elle revient d'abord sur la semaine Bleue qui s'est déroulée du 30 septembre au 06 octobre. Il s'agit d'une Semaine Nationale dédiée aux retraités et personnes âgées. Le Relais Petite Enfance a profité de cet événement pour proposer un atelier intergénérationnel à l'EHPAD de Chevilly et un autre à l'EHPAD de Patay. Le thème de cette année était « Bouger ensemble ... pour entretenir la flamme ». Sept assistantes maternelles et dix-sept enfants ont participé à cette action.

Madame Legrand explique ensuite que le mardi 15 octobre, dix assistant(e)s maternel(le)s et vingt-et-un enfants se sont retrouvés à la Maison de la Polyculture (Ormes). La médiatrice culturelle qui a reçu les groupes a proposé une découverte des fruits du verger, une dégustation et une activité peinture avec des agrumes.

Madame Legrand revient ensuite sur la semaine du goût du 14 au 18 octobre, à l'honneur lors des matinées d'éveil du Relais Petite Enfance. Petits et grands ont mis tous leurs sens en action pour toucher, sentir, goûter les fruits / légumes / épices qui leur étaient proposés.

Madame Legrand donne ensuite la liste des prochains rdv :

- Les 5, 15 et 22 novembre : Camille Vermorel, musicienne, proposera 2 ateliers d'éveil musical par matinée pour les enfants et les assistant(e)s maternel(le)s. Ces ateliers se passeront à Patay, Sougy et Cercottes (6 ateliers sont prévus).
- Le 16 novembre : une formation recyclage du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est organisée par l'organisme FORMASANTÉ sur la Commune de Patay pour les assistant(e)s maternel(le)s.
- Le 12 décembre : Le spectacle de fin d'année aura lieu en matinée à Sougy. La compagnie Co'Manie viendra interpréter « Le rire de la grenouille ». Ce spectacle sera à destination

de toutes les assistant(e)s maternel(le)s et des enfants accueillis du territoire (jauge d'environ 100 places).

Monsieur Jolliet fait ensuite un point sur l'actualité du service Urbanisme Habitat.

Il revient sur la rénovation de l'habitat. Il explique que les équipes communautaires auraient souhaité présenter dès aujourd'hui une délibération actant de la signature d'un pacte territorial France Rénov, comme annoncé le 26 septembre dernier.

Toutefois, un nouveau modèle de convention a été envoyé par l'ANAH local le 22 octobre et une réunion de présentation avec les territoires est prévue le mercredi 13 novembre 2024. Dans ces conditions, la délibération pour s'engager dans le Pacte Territorial France Rénov' sera prise lors du Conseil Communautaire de décembre 2024.

Monsieur Jolliet demande en outre aux maires de bien montrer l'exemple en ce qui concerne les demandes liées au droit du sol.

En remplacement de Monsieur Jacquet retenu en session au Conseil régional, Monsieur le Président fait un point sur les dossiers économiques. Le premier point concerne le label Territoire d'Industrie.

Il explique que le 15 octobre s'est tenu le Rendez-vous de l'emploi 100% industrie à Saint-Jean-de-Braye. Ce sont 57 entreprises dont 4 de la CCBL qui étaient présentes. Plus de 1 100 visiteurs ont été accueillis sur la journée : lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi.

Le Club RH industrie travaille sur un événement pour développer la féminisation des filières industrielles.

Il explique ensuite que la CCBL s'est rapprochée de la Région pour organiser le 2ème Village Entreprises du Territoire à Patay en 2025.

Enfin il précise que la prochaine Commission économique se tiendra le 26 novembre à 8h30 à l'hôtel communautaire.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur la planification.

Il aborde dans un premier temps les ZAEnR et les projets dits Energie renouvelable. Dans ce domaine, les consignes changent presque quotidiennement sur ces questions. La dernière information donnée par l'Etat date du 5 novembre et un courrier de Madame la Préfète va être adressé à tous les maires. Les communes n'ont plus à reprendre une délibération concernant les ZAEnR déjà définies. Ces ZAEnR vont faire l'objet d'un arrêt définitif par l'Etat début 2025 . Elles pourront produire leurs effets. Toutefois, une modification simplifiée du PLUIH est nécessaire, notamment pour 3 projets en cours. Il sera prochainement proposé au Conseil Communautaire d'engager trois modifications simplifiées du PLUIH début 2025.

En revanche, les communes qui souhaitent élargir le périmètre comme sur le foncier du SIRTOMRA à Sougy, doivent réorganiser une consultation du public et prendre une nouvelle délibération.

Dès ces arrêtés pris, une modification du PLUI-H pourra être engagée pour rendre le PLUI-H compatible avec les projets correspondants à ces zones.

Il rappelle que 14 ZAENR ont été définies et cartographiées pour 10 communes de la CCBL. Une 15ème en cours à Sougy pour extension périmètre parc photovoltaïque au sol sur foncier du SIRTOMRA.

Madame Duminil demande des précisions concernant la désignation de l'aérotrain comme ZAEnR.

Francine MORONVALLE donne des précisions sur les différents échanges survenus entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et les communes entre le 24 octobre et ce jour, ce qui a pu complexifier un calendrier déjà impacté par les courriers successifs adressés par les services de l'Etat.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur les bâtiments agricoles sur lesquels des panneaux photovoltaïques sont installés:

15 PC octroyés ou en cours d'instruction depuis janvier 2022.

Depuis mai 2024, un passage en CDPENAF est nécessaire pour toute demande de PC : projets déposés à Villeneuve sur Conie, Sougy, Chevilly, Lion en Beauce, Trinay et Tournoisis

Passage en CDPENAF du 18 novembre pour projet récent sur Trinay et Tournoisis. Pour ce dernier, un dossier ICPE (autorisation environnementale) a bien été déposé et reçu complet par l'Etat.

Monsieur Savoure-Lejeune demande quelles sont les obligations pour les bâtiments économiques. En outre, Monsieur le Président rappelle aux maires qu'il est toujours possible de déroger concernant les panneaux photovoltaïques en toiture.

Monsieur le Président indique que lors de la session du Conseil Régional qui se tient en ce moment, suite à l'annonce du premier ministre sur le ZAN et du retour négatif des maires et présidents d'EPCI, un moratoire pourrait être pris pour ajourner la modification n°2 du SRADDET.

Francine Moronvalle explique qu'en absence de SRADDET modifié au 22 novembre 2024, une territorialisation de -50% s'applique. A ce stade, le PLUiH et le SCOT n'ont pas besoin d'être révisés.

Monsieur le Président donne les prochaines échéances concernant le PCAET :

25 octobre 2024 : réunion PCAET pour valider le mémoire en réponse à l'Etat

13 novembre 19h : première réunion de lancement de la consultation publique. Consultation du public jusqu'au 12 décembre.

Février 2025 : pour adoption du PCAET

Monsieur le Président revient sur les projets économiques et notamment Chantopac en listant les échéances à venir :

- Défrichage partiel réalisé du 12 au 22 novembre)
- Début de la déconstruction prévue début décembre

En ce qui concerne le projet Caudalie de Gidy, Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de difficulté en matière d'autorisation d'urbanisme ou de dossier ICPE pour l'extension sur leur terrain dans la ZAC des Vergers. Le PC a été déposé le 25 octobre (pour obtention fin d'année 2024). Les travaux doivent être terminés au cours de l'été 2025. Monsieur le Président rappelle les enjeux importants en matière d'emplois comme d'attractivité.

Monsieur le Président fait ensuite un point sur la Phase 3 d'Artenay-Poupry. Il explique que le PA a été déposé 4 juillet 2024. Une réunion entre SMAP et MRAE s'est tenue le 27 septembre à la DREAL pour faire le point sur les études faune flore complémentaires réalisées. La saisine du tribunal administratif a été réalisée pour que soit procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur pour enquête publique du PC. Monsieur le Président rappelle que l'enquête publique a bien démarré le 5 novembre en mairie d'Artenay.

Monsieur Voisin fait ensuite un point sur les travaux.

En ce qui concerne les bâtiments, les actions suivantes ont été réalisées depuis le dernier Conseil communautaire :

- Entretien courant.
- Pose de la séparation du local arbitre et des sanitaires PMR dans le gymnase de Chevilly. Les finitions sont terminées ;
- Mise en place d'un cahier de suivi pour permettre d'effectuer un suivi de l'entretien.
- Contrôle de l'ensemble des anti-chutes sur les panneaux de basket ont été réalisés. En attente des rapports.

En outre, la remise des offres concernant la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du gymnase de Chevilly est fixée au 08 novembre 2024. Seulement 2 bureaux d'études ont effectué la visite du site (visite obligatoire).

En ce qui concerne la voirie :

- Travaux route du Moulin (Chevilly) – Les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA et débuteront le 13 novembre pour une durée maximum de deux mois

- Des travaux de petits entretiens seront réalisés par l'entreprise TPVL sur les communes de Sougy et Bricy.
- Rebouchage des trous dans la ZA de Patay, et sur plusieurs voiries communautaires.

En ce qui concerne l'entretien des voiries, Monsieur Voisin propose aux communes qui le souhaitent :

- Soit la réalisation un marché à bons de commande pour des petits travaux d'entretien sur une durée de 4 années.
- Soit la réalisation d'un marché de voirie uniquement pour les travaux d'entretien 2025.

Pour cela les communes doivent définir leurs besoins et les communiquer à Thierry Dazin pour la fin de l'année 2024. Pour les travaux de marquages au sol et de remplacement de panneaux de voiries, Monsieur Voisin propose le même type de groupement d'achat. Cette proposition est accueillie favorablement. Monsieur Reig demande si cette proposition ne concerne que les communes qui ont transféré des voiries communautaires. Monsieur Voisin et Monsieur le Président répondent que toutes les communes sont concernées par cette proposition. Madame Cissé souhaite savoir si les routes sont les seules concernées ou si la proposition impacte également les bordures et les trottoirs. Madame Duminil demande s'il est possible de demander une subvention au Conseil départemental. Monsieur le Président confirme qu'il s'agit bien d'une demande au titre du volet 3. Monsieur Claveau souhaite connaître les dates de réalisation des travaux. Monsieur Voisin précise le calendrier : recensement des besoins avant la fin de l'année 2024 puis appel d'offres pour des travaux en 2025. Monsieur Lorcet souligne l'intérêt de disposer de quantités importantes.

Monsieur Voisin revient ensuite sur la délibération en date du 26 septembre 2024 par laquelle Monsieur le Président était autorisé à signer le marché de travaux relatif à la réalisation de travaux de voirie rue du Moulin (Chevilly/Gidy), également dénommé programme de voirie 2024.

Une erreur matérielle a été relevée dans la délibération du 26 septembre 2024. Le montant du marché HT affiché était erroné alors que le montant TTC était correctement libellé à savoir 558 000€ TTC. Les autres termes de la délibération restent inchangés. La délibération n°C2024\_90 sera modifiée pour erreur matérielle.

Madame Legrand fait ensuite un point sur les dossiers relevant de sa délégation.

En ce qui concerne l'eau potable :

- 143 interventions en régie depuis le début de l'année ;
- 12 interventions entreprises depuis le début de l'année ;
- Entretien des installations de production et stockage ;
- Villeneuve/Patay :
  - ✓ La pose de la canalisation sur le RD136 sera finie fin novembre ;
  - ✓ Dernière semaine de novembre, il sera procédé à la réalisation de la traversée de route de la RD 336. A la demande du Conseil départemental, une déviation sera mise en place afin d'effectuer les travaux en toute sécurité.
- Interconnexion AEP Trinay/Villereau : le début des travaux est prévu dernière semaine de novembre.
- Le remplacement des huisseries des châteaux d'eau a été réalisé. Monsieur Claveau dit avoir été surpris par la pose de nouvelles portes alors qu'il ne dispose pas de la clé.
- Les alarmes sont installées. Un voyant rouge extérieur signale la mise en service de l'alarme, lorsque le voyant est vert l'alarme n'est pas en service ;
  - Un badge d'accès sera déposé la semaine prochaine dans les mairies concernées.
- L'ensemble des relèves a été réalisée. Madame Legrand l'impact très positif de la participation de Monsieur Reig lors de la relève de Bucy-Saint-Liphard.
- Mise à jour des habilitations de conduite d'engins pour les agents.

Madame Cissé fait part de craintes au sujet de la sécurisation du chantier de Villeneuve sur Conie et d'un problème survenu après l'intervention d'un agent de la Communauté de Communes pour réparer une fuite. Il semble qu'une purge ait été omise.

En ce qui concerne l'assainissement,

- Réparation de la vidange de l'épandeur (STEP de Chevilly) ;
- Réparation de l'armoire électrique (STEP de Saint Pérvy la Colombe) ;
- Entretien préventif ;
- Visite inopinée de l'ARS sur les STEP de Gidy et Chevilly.
- Reprise d'un regard d'eaux pluviales à Artenay.
- Assèchement du drain du filtre à sable en vue de réaliser les travaux de repise du drainage défectueux.
- Réalisation des mesures STEP.
- Visite des STEP et Postes de relevage par IRH et Benjamin Landeau, en vue de réaliser les cahiers de vies des STEP.

Madame Moronvalle fait le point sur plusieurs échanges qu'elle a pu avoir avec des habitants. Elle souligne l'importance de faire preuve de solidarité. Cette solidarité s'exerce dans les deux sens, à l'égard des communes mais aussi à l'égard de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Elle explique avoir été surprise du ton et des informations dont disposaient certains habitants lors de leur appel à la Communauté de Communes. Elle souligne que ses équipes sont très mobilisées pour rendre un service de qualité et que les débats actuels sur le rôle des fonctionnaires dégradent encore davantage la relation de confiance qui doit s'instaurer entre les habitants d'un territoire et celles et ceux qui s'y investissent pour mettre en œuvre un service public de qualité. Elle explique avoir tenu un discours similaire auprès des secrétaires de mairies du territoire et qu'elle souhaite que ce message soit partagé avec les conseillers municipaux. Francine Moronvalle fait ensuite le point sur l'intervention qui a eu lieu le mardi 5 novembre sur la commune de Chevilly. Elle a échangé avec la Directrice générale de Chevilly qui a adressé un message de remerciements aux équipes communautaires ce qui a été très apprécié. En outre, un panneau pocket a été rédigé par la commune de Chevilly appelant à la patience lors des interventions et à l'indulgence lors des coupures. Cette solidarité doit être relevée.

Monsieur le Président rappelle que les services communautaires ont besoin des communes pour avoir une meilleure connaissance du réseau. Francine Moronvalle souligne l'implication récente de Monsieur Souchet lors de la phase de relève sur sa commune. Madame Beucherie note qu'elle n'a pas pu aider comme elle l'aurait souhaité compte tenu des délais de prévenance trop courts.

Monsieur le Président demande si l'adressage a bien été réalisé dans toutes les communes. Il insiste sur ce challenge qui ne pourra être relevé qu'avec la participation de tous. Il rappelle les enjeux liés à la facturation et souligne qu'en termes d'exploitation, les travaux ont été lancés pour résoudre deux précontentieux nitrates sur deux communes.

Monsieur Guillon fait part d'une intervention sur sa commune. Après avoir été alerté, en tant que référent eau potable, d'une suspicion de coupure d'eau sur sa commune par Francine Moronvalle, il a constaté que trois agents se sont déplacés. Il invite les équipes à mieux doser leur effort. Monsieur le Président ajoute avoir été interpellé par un habitant regrettant que la relève ait été menée par deux agents. L'habitant considérait en l'espèce qu'il s'agissait là d'un gaspillage d'argent public alors même que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine entend ainsi favoriser une meilleure transmission de l'information et une meilleure connaissance du patrimoine. Monsieur Guillon demande s'il est possible d'anticiper certaines dates de relève encore davantage. Monsieur le Président dit qu'il faudra à terme que les habitants utilisent le portail phaséo. Ces informations figureront dans l'article destiné au bulletin municipal des communes. A ce titre, Francine Moronvalle souhaite donner une information la plus complète possible. Elle explique être consciente de la limite du fonctionnement de panneau pocket et fait un point sur sa volonté de faire évoluer

L'outil en dédiant une part des panneaux pocket des communes à l'eau potable. Cette partie sera administrée par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et permettrait une meilleure réactivité dans la communication, comme cela a été mis en place par le Sirtomra. Monsieur Guillon trouve cette proposition très intéressante et encourage Francine Moronvalle à communiquer davantage sur cette évolution des canaux de communication. Monsieur Guiset et Monsieur Voisin expliquent qu'ils n'ont pas souhaité donner suite à la demande du Sirtomra qui prive certains adjoints d'avoir accès à panneau pocket. En effet, les administrateurs d'un compte panneau pocket sont limités.

Comme le souligne Madame Cissé, certains habitants ne pourront pas être autonomes pour leurs relevés. Madame Beucherie propose que les élus se rendent disponibles pour aller chez les personnes âgées notamment.

Francine Moronvalle fait un point sur la circulaire adressée par Monsieur le Premier ministre le 31 octobre 2024 aux préfets. Cette circulaire porte sur la simplification de l'action publique et l'accompagnement des projets locaux. Il est demandé aux préfets de recenser d'ici le 20 novembre 2024 les projets portés par les collectivités ou les acteurs économiques qui sont ralentis par la complexité administrative. Pour être recensés, les projets doivent être financés, les efforts se porteront donc sur des projets réalisables sur lesquels tous les leviers mobilisables par les services de l'Etat ont été mis en œuvre. Ces projets constitueront des contrats de simplification. Francine Moronvalle explique avoir contacté Monsieur Méo à ce sujet mardi 5 novembre. Pour la mise en œuvre de cette circulaire, il encourage les élus à faire part de qui répondraient selon nous aux critères de "blocage" du fait de la réglementation. Il les analysera avec les services pour voir s'il est pertinent de les remonter au niveau national. Francine Moronvalle propose qu'un retour lui soit fait pour le 12 novembre 2024. Parallèlement, elle souligne qu'un courrier a été adressé par les services de l'Etat annonçant le 17 janvier 2025 comme date butoir pour la transmission des dossiers de DETR 2025.

En questions diverses, Madame Beucherie aborde la question du raccordement à la fibre pour les administrés. Monsieur Guillon complète son propos en regrettant le peu de considération et d'investissement des interlocuteurs. Madame Beucherie donne l'exemple d'une ferme isolée où l'habitant a résilié ses contrats et se retrouve sans aucun moyen de communication. Monsieur le Président demande que soit adressée à Monsieur Dazin la liste des cas particuliers : les éligibles non raccordables et les oubliés volontaires. Il se chargera de faire remonter au département ces cas particuliers.

Madame Bataille explique s'être rendue avec d'autres collègues maires à une réunion de la CTPS Sud 28. Elle encourage ses collègues à solliciter des prospectus et flyers qui détaillent le fonctionnement de cette association. Elle invite aussi tous les collègues à venir écouter les choristes, le 16 novembre 2024 à 16h en l'église de Patay.

En outre, elle souligne que le CLIC a été positionné sur le site internet comme une association d'aide à domicile alors qu'il ne s'agit pas de son activité. Elle précise que le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un service de maintien à domicile et non une association d'aide à domicile. Le CLIC est dédié aux personnes de 60 ans et à leur entourage. L'information et les conseils proposés par les CLIC sont personnalisés, gratuits et confidentiels. Le « CLIC Entraide Union » est une association compétente sur l'ensemble des communes du PETR Pays Loire Beauce. Elle résume l'activité de cette association en disant que l'on peut contacter un CLIC pour une simple information, pour des questions de solidarité ou d'entraide, pour un accompagnement dans les démarches relatives à la perte d'autonomie et à la vie quotidienne (services à la personne, soins divers, dossier APA...). Francine Moronvalle indique que le nécessaire sera fait sur le site internet pour modifier ce point.

Madame Duminil revient sur la réunion qui est prévue le 16 novembre dans la matinée à Cercottes au sujet du programme life. Une réunion d'information, organisée par un collectif de citoyens, se tiendra sur les panneaux photovoltaïques. Le 13 novembre, une réunion publique relative au PCAET se tiendra à Saint Pérvy la Colombe. Monsieur le Président attire l'attention des élus sur des demandes d'instruction de DP déposées par des entreprises sans accord des propriétaires. Ce sujet fait l'objet d'une analyse actuellement pour mesurer l'impact de ce processus pénalement répréhensible.

Monsieur Guillon fait part de la renégociation en cours du balayage de la commune. Il propose que les maires lui adressent en retour leur expression de besoin.

Madame Bataille propose qu'un séminaire associant les agents et les élus soit organisé pour favoriser la solidarité.

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 12 décembre 2024 à Patay. Il est proposé que se tienne un repas partagé entre les élus après le Conseil Communautaire.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h42.